



se-unsa.org

Section du CANTAL

Aurillac, le 3 juillet 2018

Madame l'Inspectrice d'Académie,  
Directrice des Services  
de l'Éducation Nationale  
Département du Cantal  
11, place de la Paix  
15012 – Aurillac Cedex

Objet : Hors classe 2018

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Dans la perspective de la CAPD du 5 juillet il nous semble opportun de vous transmettre un document récapitulatif des revendications du SE-Unsa.

Vous avez compris que la situation actuelle ne nous satisfait pas. Nous vous demandons une dernière fois de revenir sur certaines de vos positions.

Lors de la CAPD du 26 juin vous avez clairement exprimé que vous étiez parfois capable de passer outre les orientations rectorales. Le barème départemental est de votre responsabilité. De votre décision dépendra donc notre prochaine ligne de conduite.

Nos instances départementales nous ont déjà mandatés pour proposer à nos collègues des recours individualisés sur chacun des points évoqués, des communications spécifiques dans les médias selon les opportunités, ...

Souhaitez-vous réellement remettre en cause la qualité des rapports cordiaux que nous entretenons dans l'intérêt des élèves et des personnels enseignants de ce département. Votre courrier du 29 janvier ne le laissait pas entendre.

Nous nous tenons à votre disposition.

Veillez agréer, madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de ma haute considération.

Pour les délégués du personnel SE-Unsa

Patrick Sanudo